



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Délibération  
DAAJ/LK

### 2020-97. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DE TUTELLE DE L'ASSOCIATION « ABBAYE AUX DAMES, LA CITE MUSICALE »

Président de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLET Céline, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

ARNAUD Dominique à VIOLET Céline, CHANTOURY Laurent à CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe à TORCHUT Véronique, DAVIET Laurent à DELCROIX Charles, EHLINGER François à TOUSSAINT Charlotte, GUENON Delphine à AUDOUIN Caroline, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à ABELIN-DRAPRON Véronique.

Secrétaire de séance : BARON Thierry

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Date d'affichage : **29 SEP. 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association Abbaye aux dames, la cite musicale, notamment son article 9 mettant en place un comité de tutelle composé des représentants de l'Etat et des collectivités locales,

Considérant que ce comité de tutelle a pour mission de contrôler la gestion de l'association à travers l'analyse des comptes et tous les documents appropriés,

Considérant que la Ville de Saintes est un des principaux partenaires de l'association,

Considérant qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux représentants de la Ville de Saintes pour siéger au sein du comité de tutelle,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le vote à main levée,

Après en avoir délibéré,  
ADOPTE à l'unanimité cette proposition.

**Pour l'adoption : 35**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Considérant que sont proposés les candidats suivants :

- Proposé par Monsieur le Maire : Madame Dominique DEREN et Monsieur Philippe CALLAUD
- Proposé par la liste de Monsieur Jean-Philippe MACHON : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Il est ensuite procédé au vote à main levée :

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus (en chiffre)	Suffrages obtenus (en toutes lettres)
Dominique DEREN et Philippe CALLAUD	23	Vingt-trois
Jean-Philippe MACHON	4	Quatre

**Abstentions : 8** (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUSSAUD Barbara)

Suite au vote à main levée, Madame Dominique DEREN et Monsieur Philippe CALLAUD sont désignés en tant que représentants pour siéger au sein du comité de tutelle de l'association « Abbaye aux dames, la cite musicale ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- sur la désignation des deux représentants suivants pour siéger au sein du comité de tutelle de l'association Abbaye aux dames, la cite musicale :
  - Madame Dominique DEREN
  - Monsieur Philippe CALLAUD

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.